

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 23 Ventôse.

(Ere vulgaire)

Vendredi 13 Mars 1795.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, Feuille qui paroit tous les jours, est établi à Paris, rue des MOULINS, n^o. 500, au coin de la rue THÉRESSE. Le prix de la Souscription est actuellement de 60 livres par an, de 32 livres pour six mois, et de 17 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de celles qui s'égarent, et adressées franches au citoyen CHAS-FONTAINE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.)

On s'abonne aussi à cette Feuille, pour les Pays-Bas et pour la Hollande, chez le cit. HORGNIER, au Bureau de la Poste, à Bruxelles.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Ventôse, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Nous prions ceux de nos Souscripteurs qui n'auraient pas envoyé leur Abonnement aux nouveaux prix fixés ci-dessus, de nous faire passer ensuite le complément.

I T A L I E.

De Turin, le 13 février.

Les froids furent tellement excessifs à la fin du mois dernier, qu'on a trouvé plusieurs sentinelles mortes pendant la nuit à leurs postes, ainsi que plusieurs pauvres qui s'étoient réfugiés sous des portiques. Une circulaire du secrétariat de guerre enjoint à tous les officiers piémontais d'être rendus à leurs corps avant la fin de ce mois.

On mande de Rome que le pape a dispensé les habitans de cette capitale de faire le carême; le défaut de comestibles, regardés comme maigres, a nécessité cette mesure.

On écrit de Gènes, que la rigueur extraordinaire de la saison, qui a rendu impraticables toutes les routes & interrompu toutes les communications, a achevé de ruiner presque entièrement la partie de l'armée française qui occupe le territoire de la république. On répète que l'Italie fut en tout tems le tombeau des français. Il est impossible de se faire une idée des pertes que les maladies ont causées en dernier lieu à l'armée française. Depuis que le dégel est survenu, toutes les routes de l'état de Gènes sont couvertes de malades, que l'on éloigne des autres troupes, pour les transporter aux hôpitaux. Rien n'est plus pitoyable que

l'aspect de ces malheureux, dont grand nombre, dénués de secours & même de vêtemens, expirent avant d'arriver au lieu de leur destination. Il n'est aucun endroit de l'état de Gènes où les français ont pénétré, où il ne se trouve un hôpital. Ces hôpitaux sont établis hors de l'enceinte de la ville, afin de prévenir les effets de la contagion & de la fétour qu'ils exhalent. On a mis en réquisition tous les bâtimens génois de la côte, pour transporter en Provence un grand nombre de malades. A Onoille & à Loano, il s'en trouve près de 800; ailleurs, à proportion. Cependant les chefs des français annoncent qu'ils vont recevoir des secours, qui porteront à 45 mille hommes le nombre de leurs troupes dans l'état de Gènes.

(Extrait des gazettes d'Italie.)

A U T R I C H E.

De Vienne, le 16 février.

La correspondance de notre cabinet avec ceux de Pétersbourg & de Londres est si active, que les bureaux travaillent nuit & jour pour y suffire. Les préparatifs pour la campagne prochaine ne se pressent pas avec moins de vigueur, & on assure qu'outre les nombreuses recrues faites dans la Bohême & dans l'Autriche antérieure, la nation hongroise fournira au printemps prochain un corps de 25 mille hommes destiné à aller grossir l'armée du Rhin.

Le bruit qui s'étoit répandu ici à plusieurs reprises, que l'empereur se rendroit à Ratisbonne, se renouvelle aujourd'hui; on ajoute même, que le roi de Prusse s'y rendra, & qu'il y aura une entrevue entre les deux monarques. La Germanie paroît desirer en général que les deux principales puissances fixent enfin le sort & les espérances des autres états engagés dans la guerre actuelle presque malgré eux: on croit voir dans le système de la cour de Berlin, une versatilité inquiétante, & s'il faut

en croire les derniers avis reçus de cette cour, le prince Henri & le comte de Hersberg y ont repris une telle influence, que le fameux Bischoverder a été envoyé à Spandaw, & l'on ne parle presque plus du non moins fameux politique italien Luchesi. Une lettre récente de Francfort, porte en termes précis, que le feldt maréchal de Mollendorff a reçu de Berlin, l'ordre de hâter la marche de l'armée prussienne qu'il commande vers la Westphalie. Ce mouvement inopiné a fait croire que les négociations de paix entre la Prusse & la France sont au moins suspendues.

Voici un avertissement qui a été officiellement inséré dans la gazette de la cour :

« A l'occasion de quelques inconvéniens majeurs, qui se sont manifestés au sujet des patentes émanées le 20 septembre 1794, qui interdisent tout commerce & tout paiement à faire, tant en France que dans les pays occupés par les Français, il a été notifié à toutes les administrations provinciales, à la date du 28 octobre, qu'il seroit mis sous les yeux de S. M. des éclaircissemens sur plusieurs points desdites patentes, & que, en attendant la résolution suprême qui seroit prise sur cet objet, les administrations provinciales ne tiendroient la main à l'exécution des susdites patentes, que pour ce qui concerne le commerce de subsistances de denrées & marchandises avec les Français, & les paiemens à faire en France de la part des états héréditaires.

» Quant à ce qui regarde les paiemens & le commerce d'argent à faire dans les pays occupés par les Français, de même que ce qu'il y aura à observer relativement aux émigrés, les prescriptions propres & précises s'en trouveront dans l'éclaircissement attendu.

» C'est en conséquence d'un décret de la cour, du 22 du mois dernier, que ceci est porté à la connoissance de toutes les juridictions subalternes, afin qu'elles aient à s'y conformer.

» A Vienne, le 30 janvier 1795. »

P R U S S E.

De Berlin, le 12 février.

On prépare le palais élevé près de Sans-Souci par le roi Frédéric II, pour recevoir la famille du prince stathouder, qui y séjournera jusqu'à ce que les circonstances où elle se trouve aient changé. Il est certain que notre cour va faire les plus grands efforts pour chasser les Français des Provinces-Unies. Nous apprenons aussi que des négociations entamées par notre cour pour rétablir la paix avec la France, viennent d'être rompues par ordre du roi, & que les négociateurs prussiens ont été rappelés.

Le traité de partage de la Pologne n'est pas encore définitivement réglé. Cet objet important occasionne de fréquentes conférences avec le ministre de Russie. On assure que le roi va créer un directoire général pour la Prusse méridionale, où il sera établi un grand nombre de villages, & où toutes les terres incultes seront défrichées & incorporées au domaine de la couronne.

(Gazette du Bas-Rhin.)

A L L E M A G N E.

De Ratisbonne, le 17 février.

La cour de Berlin a fait parvenir à la diète un précis

des négociations entamées à Paris par M. Harrier, secrétaire de légation prussienne.

La diète du cercle de Suabe, qui s'assemblera le 20 de ce mois, doit délibérer sur les points suivans :

- 1°. Sur l'entretien des troupes dudit cercle ;
- 2°. Sur les mesures nécessaires pour sa défense ;
- 3°. Sur les demandes faites & à faire à ce cercle par la cour de Vienne ;
- 4°. Sur le rétablissement des chaussées ;
- 5°. Sur les dispositions à prendre pour le commerce avec les états neutres limitrophes ;
- 6°. Sur la levée des subsides nécessaires, &c. &c.

La cérémonie du mariage de l'électeur palatin avec l'archiduchesse d'Autriche, s'est faite à Inspruck, le 14 de ce mois.

Note du rédacteur. Il est assez difficile de concilier les deux articles ci-dessus, de Ratisbonne & de Berlin. Dans l'un, le roi de Prusse fait part des négociations de paix entamées à Paris ; dans l'autre, on annonce que ces négociations ont été rompues par son ordre. Il semble qu'il faut s'en tenir à la version de Ratisbonne, & supposer que l'autre est apocryphe.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 16 février.

Le roi, pour récompenser le duc d'York, son fils, de ses exploits en Hollande, la campagne dernière, vient de l'élever au rang de maréchal-général des armées.

Les Anglois, malgré leur enthousiasme pour leur excellente constitution, sont fort disposés à aller chercher dans d'autres pays quelque chose qu'ils aiment encore mieux que cette constitution. Les émigrations fréquentes en Amérique, qui ont eu lieu depuis quelque tems, ont alarmé le gouvernement ; il y a eu en conséquence une proclamation du roi pour arrêter les progrès de cette disposition. Les émigrations en Amérique ont commencé il y a long-temps en Ecosse & en Irlande ; mais jusqu'à ce moment elles avoient été rares en Angleterre.

Il y a toujours dans le royaume un parti considérable qui demande la paix. Ce parti est plus animé dans cette capitale que dans les provinces. Dans le fauxbourg de Southwarck, qui fait partie de Londres, il y a eu une assemblée d'électeurs, dans laquelle on a voté une pétition pour cet objet à la chambre des communes : mais malgré tous ces mouvemens appuyés par l'opposition, on ne peut pas se dissimuler que le parti ministériel n'ait un ascendant irrésistible, & que la majorité du peuple ne soit entraînée dans l'opinion de continuer la guerre avec vigueur. Si on veut observer l'esprit du peuple anglois dans toutes les guerres, on verra que sa fierté s'irrite par les revers mêmes, & que le danger en croissant ne sert qu'à lui faire redoubler d'efforts.

Quoique le blé ne soit ni rare, ni très-cher, dans toutes les parties de l'Angleterre, on va passer un bill pour encourager l'importation & défendre l'exportation des grains. Le gouvernement aime mieux se priver des bénéfices que lui donneroit la libre exportation, que de fournir aux neutres un moyen de procurer cet objet de subsistances aux Français. On a vu par les discours du parti ministériel,

au parlement, que c'est sur-tout sur la pénurie des subsistances qu'il fonde ses plus grandes espérances contre la France.

Le fait suivant est essentiel à connoître pour juger de l'esprit public qui domine dans ce pays. Un navire américain qui est venu mouiller, à Douvres, le 8 de ce mois, y avoit arboré un pavillon aux treize étoiles, avec un aigle ayant les ailes déployées, & par-dessus un bonnet de la liberté. Quelques matelots, appartenans à des navires anglais, regardèrent comme une sorte d'insulte dans les circonstances actuelles, d'arborer un bonnet de la liberté, qu'ils regardent comme le symbole particulier de la révolution française. Ils s'attrouperent & demandèrent aux américains de mettre bas ce bonnet. Le capitaine s'y refusa de la manière la plus décidée. Il s'ensuivit des paroles & des menaces qui auroient pu engager une querelle sérieuse. Sur les représentations qu'on fit au capitaine américain, un officier, qui n'étoit pas sur son terrain, se détermina enfin à faire disparaître ce signal de discorde.

Le journal anglais, intitulé *l'Oracle*, vient de nous donner des détails vraiment intéressans sur l'établissement philanthropique formé sur les bords de la Sierra Leona; c'étoit une association libre fondée par des particuliers, parmi lesquels il y a beaucoup de quakers, dans des vues purement charitables & religieuses: son objet étoit d'instruire les negres, & de prévenir la traite en accoutumant les negres à peupler & à cultiver la terre, où des patrons humains les traitent avec tant de douceur.

Il est douloureux d'annoncer que les malheurs de la guerre & la cupidité des commerçans d'Europe & d'Amérique, alarmés sur la perte du commerce qu'ils font par la traite, ont été la veille de détruire cette intéressante colonie.

Voici les détails que le capitaine Telford, dépêché par la colonie elle-même, vient d'apporter à la compagnie de la Sierra-Leona.

Une escadre française, composée de *l'Expérience*, vaisseau de 50 canons, de deux frégates, l'une de 18, l'autre de 12 canons, & de deux vaisseaux négriers qu'elle avoit pris en route, parut devant l'établissement le 28 septembre. Comme toute résistance étoit impossible, il se rendit sur-le-champ. Les Français ayant débarqué, détruisirent les bâtimens publics, & brûlèrent les petits vaisseaux de la compagnie qui se trouvoient dans la rivière. Ils partagèrent le butin avec les natifs & quelques colons. Le vaisseau de la compagnie, *la Harpie*, de 400 tonneaux, arriva dans le moment où l'escadre française étoit encore dans la rivière; il fut pris, ainsi que deux autres petits vaisseaux qui étoient sur la côte.

L'escadre française resta environ quinze jours dans la rivière; la factorerie de l'Isle Bance fut prise également, & livrée au pillage. Au moment de leur départ, les Français mirent à terre environ cent vingt matelots anglais, la plupart malades, qu'ils avoient pris sur différens bâtimens; ils détruisirent toutes les possessions de la compagnie, & se dirigèrent vers le sud, en laissant aux matelots mis à terre, pour trois semaines environ de provisions. Les malheurs de la colonie étoient alors à leur comble, la saison étoit singulièrement mal-saine, & les drogues étoient toutes, ou détruites, ou épuisées. Des matelots mis à terre, quatre-vingts environ périrent faute de soins & de secours convenables; cependant les colons arrivés de la nouvelle Ecosse ont peu souffert; & un vaisseau anglais qui parut sur la côte quelques tems après

le départ des français, fournit à la colonie toutes les provisions dont elle manquoit; & il est à présumer que si la compagnie se hâte d'y envoyer les secours nécessaires, l'établissement redeviendra aussi florissant qu'il l'étoit avant ce désastre. Les colons de la nouvelle Ecosse, qui sont les agriculteurs, ont tiré un si grand parti des terres qui leur avoient été concédées, que leurs fermes sont remplies de provisions, & qu'ils n'ont besoin d'aucun secours de la compagnie.

F R A N C E .

De Paris, le 23 ventôse.

Quelques papiers publics avoient publié que Goullin, l'un des membres de l'ancien comité révolutionnaire de Nantes, s'étoit empoisonné dans les prisons de Paris. Le fait est faux: Goullin vit encore. Ce bruit, probablement, ne s'est répandu qu'à l'occasion des douleurs que ce détenu a ressenties des suites d'un empoisonnement qui faillit le faire périr, il y a quelque temps, à Bordeaux.

Les principes de justice qui ont succédé aux violences arbitraires de la dernière tyrannie, ont décidé que si la convention avoit le droit de police dans son sein, ce droit ne s'étendoit pas jusques à la faculté d'en exclure sans aucune forme de justice ceux des représentans élus par le peuple qui ne plaisoient pas au parti dominant. Et en effet, si ce régime, aussi anti-révolutionnaire qu'institutionnel, avoit prévalu, la tyrannie auroit eu ses coudées franches, & il lui auroit été loisible, avec un peu d'adresse & de temps, de se concentrer dans le plus petit nombre possible de représentans: Robespierre n'a que trop prouvé cette possibilité.

Mais ce tyran une fois détruit, & la convention affranchie de la terreur qu'il faisoit planer, en même temps, sur elle & sur toute la nation, est rentrée dans les vrais principes, d'abord en mettant la plus grande solennité dans la recherche, le jugement & la punition de ses membres oppresseurs. Ensuite en rappelant dans son sein ceux d'entre eux que la faction avoit osé en exclure, sans oser les mettre en jugement, ce qui avoit produit 95 lettres de cachet les plus extraordinaires, pour un gouvernement représentatif. La suite de la révolte du 31 mai avoit produit ce bouleversement inouï de la constitution. 73 membres avoient été emprisonnés sans raison, & 22 avoient été mis hors de la loi & de la justice, comme a dit Isnard, sans que la force armée, qu'un chef factieux & puni enfin, avoit rassemblée pour commettre cet acte de violence, y eut aucunement pris part, puisqu'elle ignoroit le motif de son rassemblement; les protestations formelles de la plupart des sections, contre cet événement, ne laissent plus de doute à cet égard.

Ce retour à la justice a donné à la convention une nouvelle force, dont elle va faire usage pour comprimer les malveillans & les ennemis de la liberté, qui ne forment plus aujourd'hui un corps complètement organisé, lequel dispoisoit à la fois par ses satellites & ses agens, & de l'opinion des nations étrangères sur notre révolution, & de toutes les administrations ou places de la

république, & ce qui est encore plus déplorable, des trésors nationaux qu'il dilapidoit avec une audace sans exemple, pour élever sa puissance au-dessus de celle de la représentation nationale.

Les faits qui constatent ce dernier attentat, se trouvent consignés dans cent écrits. Il faut, écrivoit Danton à un de ses collègues en mission, tout employer pour faire triompher la *sainte montagne* (de la convention). Répands sur-tout les assignats & ne les compte pas. Les assignats étoient prodigués, & nous voyons ce qu'il en résulte... Il faut s'arrêter ici, si on veut contenir le mouvement d'indignation, que les facilités données pour dilapider la fortune nationale inspirent aux citoyens honnêtes, probes & peu fortunés qui souffrent des suites fiscales de cet horrible désordre.

L'ordre & l'économie dans les finances sont donc devenus des objets indispensables, grâces à ces terribles dilapidations. La destruction de ces illusions dont Barrere berçoit la nation abusée, lorsqu'il lui disoit que les quatre parties du monde concouroient à approvisionner la république, n'est pas moins à l'ordre du jour. Provoquer des conquêtes, dans l'espérance de grossir le revenu public, est une politique fautive & absurde qu'il est tems de proscrire: ce n'est pas ainsi que les nations s'enrichissent. Si des forcés ont dit dans le tems que, pour être républicains, il ne falloit que du pain & du fer, c'est qu'ils comptoient voler, & qu'ils ont volé en effet à la nation tout ce qui n'étoit pas compris dans cette courte énumération qu'ils faisoient de ses besoins. Le balancier monétaire & sanglant qu'on avoit établi sur la place de la Révolution, le pillage des églises, les mandrinades & les commissions révolutionnaires, les recherches domiciliaires, le assassinats par le fer, le feu & l'eau; tout cela avoit un objet commun, celui de fortifier les scélérats qui avoient besoin de richesses pour assouvir leurs passions & pour soudoyer les artisans de cette terreur, sans laquelle leur regne atroce n'eût pas duré trois décades.

Le remède à tant de maux se trouve naturellement dans la route opposée à celle que tant de malfaiteurs nous ont fait tenir; il convient donc de la prendre promptement. La convention s'en occupe, puisque déjà elle a traité de la paix avec diverses puissances; déjà elle a porté de l'économie dans les différentes administrations, en y introduisant de l'ordre & en y faisant des réformes devenues indispensables. On ne peut concevoir par quelle fatalité il se trouve encore des provocateurs d'illusions, dont les uns annoncent que la Hollande va déclarer la guerre à l'Angleterre & armer contre elle 30 vaisseaux de ligne, tandis que cette puissance n'a que 8 vaisseaux de ligne & 12 frégates à mettre en mer au printemps prochain. D'autres débitent que les trésors des peuples vaincus, & même ceux des peuples alliés, doivent grossir ceux de la république française. Qu'on interroge à cet égard la situation actuelle de la France! que les dispensateurs ou les ordonnateurs de la fortune publique rendent compte de ce qu'ils pensent de cette prétendue source de richesses; & s'ils disent vrai, toute illusion mensongère s'évanouira sur-le-champ!

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen THIBAUDOT.

Séance du 22 ventôse.

Plusieurs sections sont admises; l'esprit qui les anime est par-tout le même: c'est toujours l'amour de la justice, de la liberté & de la république, la haine pour toute espèce de tyran & pour les hommes de sang. — Ces pétitions sont vivement applaudies.

Cambacérés soumet à la discussion le projet de décret qu'il a présenté, il y a quelques jours, tendant à déterminer d'une manière précise les attributions du comité de salut public dans la direction des relations extérieures qui lui est confiée.

Les cinq premiers articles sont décrétés; les principales dispositions portent que ce comité sera chargé de négocier les traités de paix, d'alliance, de neutralité & de commerce; qu'il en arrêtera les articles, & les soumettra ensuite à la convention pour être par elle ratifiés & confirmés.

Une seule disposition de ces cinq articles a souffert une assez vive discussion; c'est celui qui donnoit au comité de salut public le droit d'accorder des armistices. Prieur (de la Marne), Duhem, Goujon, & plusieurs autres, soutenoient que ces armistices seroient de véritables trêves, qu'il seroit dangereux de les laisser conclure par un comité, & qu'elles devoient être soumises à la ratification de la convention.

Cambacérés a proposé alors d'insérer dans le premier article, que les trêves devront être aussi soumises à la ratification de la convention; quand aux simples armistices qu'un général souvent peut accorder, il a fait sentir combien il y auroit d'inconvénient à ne pas donner au comité le droit de les ordonner aux généraux, ils peuvent être la condition préparatoire d'une négociation qui doit rester secrète; ils peuvent servir à paralyser telle partie des forces ennemies, pour combattre le reste avec plus d'avantage: dans l'un & l'autre cas faudra-t-il les divulguer, en les soumettant à la sanction de l'assemblée.

Au moyen de l'amendement, l'article a été adopté.

Le sixième article portoit, que quand le comité croiroit avantageux de conclure quelq'arrangement & de le garder secret, il en prévieroit la convention, qui alors, nommeroit une commission de 12 membres pour juger de l'importance de l'opération & du secret.

Plusieurs membres ont combattu cet article.

Bourdon, de l'Oise, a représenté qu'il n'étoit pas très-prudent quand on vouloit tenir une chose secrète, d'avertir qu'on a un secret à garder; c'est donner l'éveil; c'est donner l'envie de deviner le secret, ce qui, par fois, pourroit bien d'après les circonstances n'être pas difficile.

D'ailleurs, si le comité & la commission se trouvent d'avis opposé, voilà un gouvernement à deux têtes; on n'aura plus que de mauvais résultats, ou plutôt on n'en aura point.

Après une discussion assez longue, le tout est ajourné à demain.